

## Fiche emploi

ENCADRANT, DIRECTEUR ARTISTIQUE  
D'ENSEMBLES MUSICAUX ASSOCIATIFS AMATEURS

• VARIABLES	• VALEURS
• Nature du métier	Encadrant de pratiques musicales collectives, chef d'orchestre (symphonique, de chambre, d'harmonie, brass-band, big-band, fanfare, batterie-fanfare, ensemble à plectres, d'accordéons...), chef de chœur, responsable d'ensemble instrumental et vocal
• Appellations voisines	Directeur musical, directeur artistique
• Niveau d'autonomie	Décide de sa pratique professionnelle dans le cadre du projet d'établissement et/ou du projet pédagogique
• Position dans l'organisation	Sous l'autorité des organes dirigeants
• Nature des relations professionnelles	Relations avec les collectivités, les acteurs associatifs, socio-culturels et artistiques, relations avec les pairs...
• Conditions d'accès	Diplômes spécialisés dans la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux (Master, DE, DNSPM, DNOP, DEM ou équivalent, DADSM) <sup>1</sup>
• Proposition de coefficient de base	400 points
• ACTIVITÉS	
• Stratégie artistique et culturelle (si directeur artistique)	Préalable : distinguer si le chef n'a qu'un rôle d'animation ou, en plus, un rôle stratégique
	Conçoit, met en œuvre et promeut le projet artistique et culturel
	Anime une équipe artistique sur un projet particulier
	Aide à la conception et au suivi du budget prévisionnel
• Diriger l'ensemble musical	Recherche, propose et adapte un répertoire en cohérence avec l'effectif, le niveau, les activités et les projets de l'ensemble
	Prépare son travail et conçoit des cycles de répétitions
	Définit les rôles de chaque participant
	Conduit le travail de répétition jusqu'aux prestations publiques et dirige celles-ci
• Animer le groupe	Évalue régulièrement la progression du travail de l'ensemble
	Explique et conduit les échanges sur le choix du répertoire ou des projets
	Dialogue avec les différents acteurs (musiciens, partenaires, public...)
	Prévient et contribue à la gestion des situations de conflit
	Impulse une dynamique dans le groupe

<sup>1</sup> DE : Diplôme d'État de professeur de musique / DNSPM : Diplôme national supérieur du musicien / DNOP : Diplôme national d'orientation professionnelle / DEM : Diplôme d'études musicales / DADSM : Diplôme d'aptitude à la direction des sociétés musicales

• ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE (par domaine)	
• Orientations stratégiques	Enjeux, évolutions du secteur musical
	Politiques territoriales pour la culture et l'enseignement artistique
	Évolutions des pratiques en amateur et professionnelles
	Principes de la médiation culturelle et de l'action culturelle
• Animation de l'ensemble musical	Veille artistique et créative
	Culture générale et artistique
	Réseaux d'experts et de personnalités qualifiées
	Milieu artistique professionnel et amateur
	Principes et outils d'évaluation
	Notions de psychologie
	Dynamique de groupe
	Techniques de résolution des conflits et de médiation
• Projets pédagogiques et actions culturelles (si directeur artistique)	Principes et outils de communication
	Ingénierie de projet culturel
	Acteurs et dispositifs
	Organisation d'évènements (résidences, spectacles, master class, etc.)
• Point de vigilance	Cadre réglementaire (sécurité, ERP, fiscalité, assurances)
	Les différences avec la fonction d'encadrant et de directeur artistique se situent dans la stratégie, la conception et la mise en œuvre des projets.

